

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du vendredi 23 septembre 2022 à 18 heures</p>
--

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Messieurs POMA-DALCHER Madame DE QUERO-Monsieur MONCHO-Madame PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA-Monsieur MOREAU-Mesdames PELLEGRINO-BARADE-Monsieur CAUVÉ-FALCO-Madame YOUSSEF-Messieurs CALLET-BOUIX-JERIBI-Mesdames LACQUA-HERING-GAVACHE-Monsieur RAIBAUDI-Madame BLANCHARD-Monsieur BENINI-Madame JASSIN

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Jean-Jacques DICHARRY ayant donné pouvoir à Michel WALLAERE, Bertrand LENOIR ayant donné pouvoir à Anne DE QUERO, Elisabeth DUBOIS ayant donné pouvoir à Sébastien MOREAU, Géraldine SKRABO-CRISTINA ayant donné pouvoir à Geneviève PIERRAT

Absent : Monsieur MENDES

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour qui comporte 7 points.

L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**

*** Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 24 juin 2022**

⇒ Le conseil approuve à l'**unanimité**

*** Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 24 juin 2022.**

⇒ Le conseil prend acte

* Installation d'un conseiller municipal – Article L.270 du code électoral – **Madame Lauren JASSIN.**

*** Signature du Pacte d'amitié avec la Commune de Bra (Italie)**

Point n° 1 : Régularisation foncière : échange d'emprises entre Monsieur Marc MONINI et la commune de Turrettes sur loup - voie communale de Saint Arnoux : autorisation de signature A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

Point n° 2 : Cession d'une maison de village cadastrée section H n°324 située au 12, rue du Brec au profit d'un administré : autorisation de signature

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

Point n° 3 : Mise à disposition d'agents communaux à l'association IFAC

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

Point n° 4 : Modification du règlement intérieur du service de la restauration scolaire et des activités périscolaires et extrascolaires de la commune

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

Point n° 5 : Constitution d'une provision pour créances douteuses

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

Point n° 6 : Protocole transactionnel RICHARDSON : autorisation de signature

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

Point n° 7 : Subvention à l'APE de l'école maternelle

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est votée à l'**unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h20